

139 rue des Arts 59100 Roubaix - France
Tél : 03.20.28.48.68 - Fax : 03.20.28.48.69
Mail : jbailleul@nord-internet-solidaire.org
www.nord-internet-solidaire.org
www.roumics.com
www.ticassos.org
siret 43965030000015 - APE 9499Z
Association d'éducation populaire n° 59 JEP 1791

Petit-déjeuner MDA de Roubaix
« Le SOL, la monnaie complémentaire »
13 mai 2008 (09h-11h)

Compte-rendu
Rédaction Mlle Hélène Flodrops
- ANIS -

Petit déjeuner MDA de Roubaix sur le thème « Le SOL, la monnaie complémentaire »
Intervenant : Luc Belval, consultant chez E2i (coopérative de conseil).

ANIS participait en tant que public et vous propose ce compte-rendu de réunion.



Le SOL est un système d'échanges complémentaires, qui s'expérimente dans 5 régions françaises : Bretagne, Ile-de-France, Nord-Pas de Calais, Rhône Alpes et Alsace.

Le SOL est un outil pour développer des échanges qui ont du sens :

- Des échanges marchands à valeur ajoutée écologique et sociale ;
- Des échanges de temps et de savoirs qui contribuent à mieux « vivre ensemble » et à reconnaître chacun.

Il s'agit de redévelopper les échanges de façon à mettre en valeur l'économie sociale et solidaire, l'engagement et la place du citoyen, du bénévole, etc.

Le mot SOL tire son origine de plusieurs éléments :

- SOL comme l'ancienne monnaie française et la monnaie actuelle du Pérou ;
- SOL comme le sol, la terre. C'est un projet qui se veut ancré dans la réalité et pas seulement une utopie de doux rêveurs ;
- SOL comme solidarité : la question de la monnaie n'est pas neutre, et il semble que notre système financier actuel ne contienne plus le principe de solidarité ;
- SOL comme « clé de SOL » : c'est aussi un projet qui tente de réunir des acteurs très différents en essayant de les accorder pour qu'ils jouent en harmonie ;
- SOL comme soleil : il y a dans ce projet un cadre qui dépasse les acteurs.

Le projet part d'une réflexion sur l'économie, notamment grâce à l'ouvrage de Patrick Viveret : « Reconsidérer la richesse »

Voir l'article : <http://developpementdurable.revues.org/document1300.html>.

Qu'est-ce que la richesse ? Peut-elle toujours être mesurée ? Qu'en est-il par exemple du travail bénévole ?

Certains chiffres prouvent que le système financier mondial actuel est pervers : les 225 personnes les plus riches du monde se partagent la même quantité de richesse que les 3 milliards de personnes les plus pauvres (Rapport du Programme des Nations-Unies pour le Développement - PNUD).

Ou encore : les 3 personnes les plus riches du monde sont aussi riches que les 48 pays les plus pauvres.

La monnaie classique a trois fonctions :

- Faciliter les échanges (permet des échanges plus faciles que le système de troc, qui lui implique des échanges d'objets de valeurs égales) ;
- Permettre d'affecter des prix ;
- Se veut pour elle-même (principe de captation : on garde l'argent pour sa valeur propre, d'où les inégalités citées ci-dessus).

C'est pourquoi le SOL se veut monnaie fondante : si l'argent n'est pas utilisé, il perd de sa valeur et ne peut donc plus être gardé pour sa simple valeur propre (fin de la captation monétaire). Attention, si les points SOL fondent en cas de non utilisation, leur valeur n'est cependant jamais perdue : elle vient alimenter le fond de fonte, compte commun de SOLs Coopération servant à la réalisation de projets solidaires (chaque soliste participe au vote qui permet de décider quels projets seront financés par ce fond).

Ce système de fonte n'a pas encore été mis en place, son démarrage est prévu en janvier 2010.

Le SOL repose sur trois facettes :

⇒ **SOL coopération** : le SOL est ici un moyen de paiement et d'échange au sein d'un réseau d'entreprises et d'organisations qui partagent les mêmes valeurs écologiques et sociales. Lorsqu'il effectue des achats dans le réseau des structures qui ont adhéré au projet, le consommateur reçoit des points SOLs coopération qui peuvent ensuite être réutilisés dans l'ensemble du réseau.

Un catalogue en ligne a été mis en place pour lister les différentes structures : <http://www.sol-reseau.org/spip.php?rubrique19>.

Il est également possible de connaître les points disposants du SOL sur <http://www.lemarchecitoyen.net/index.php>.

⇒ **SOL engagement** : le SOL est ici une unité de temps. En tant que bénévole, vous donnez du temps dans une structure, le temps de cet engagement est comptabilisé en SOLs Engagement sur votre carte, que vous pourrez ensuite échanger contre d'autres services. Dans le Nord-Pas de Calais par exemple, à Fives, le Centre Social Mosaïque a mis en place un système SOL engagement qui permet aux participants réguliers et aux animateurs bénévoles d'accéder aux services proposés par le Centre Social (stages divers comme secourismes ou BAFA, prêts de jeux...) en échangeant les points SOLs que leur engagement au sein du Centre Social leur aura permis de cumuler.

La difficulté ici est de rester dans la légalité : le Centre Social se charge de réguler les échanges SOL afin que ces derniers n'empiètent pas sur les services de structures privées entre autres.

⇒ **SOL affecté** : enfin, collectivités territoriales, comités d'entreprises, mutuelles, etc., peuvent distribuer des cartes SOL créditées d'un certain nombre de points SOL à des publics choisis en fonction des politiques mises en œuvre. Équivalent de titres de paiement pour des produits ou services spécifiques, leur fonctionnement est celui d'une monnaie affectée classique (chèque déjeuner, chèque lire, etc.).

Le projet SOL a véritablement été lancé en 2004, après avoir répondu à l'appel d'offre Equal du Fonds social européen. Il repose aujourd'hui sur cette aide financière ainsi que sur ses différents partenaires, comme le Groupe Chèque Déjeuner, le Crédit Coopératif, la Maif et la Macif.

Le financement Equal prendra fin en décembre 2008, aussi des réflexions sont en cours afin de pérenniser le projet au-delà de cette date.

Pour en savoir plus :

Le site de SOL : <http://www.sol-reseau.org>

Différents articles sur le sujet :

- http://grit-transversales.org/dossier_article.php?id_article=243
- http://www.developpementdurablelejournal.com/IMG/article_PDF/article_260.pdf